

Le 21 décembre 2009,

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Fondation hospitalière Sainte-Marie reprend la majorité des activités et des personnels de l'ASSAD 77 sans interruption de la prise en charge des bénéficiaires.

Sur décision du Tribunal de Grande Instance de Melun en date du 14 décembre dernier, l'offre de reprise de la Fondation hospitalière Sainte-Marie a été validée pour reprendre les activités et les personnels de l'ASSAD 77 sur un secteur géographique donné, **soit 23 des 27 cantons couverts par cette même association.**

Cette reprise a pris effet à compter du 18 décembre 2009, sans interruption de services pour les 2200 bénéficiaires et intégrant les 328 salariés concernés par cette reprise.

- **Une offre de reprise qui garantit la continuité de service d'aide à domicile et reprend les 328 salariés des territoires concernés**

Dans le cadre de cette reprise, l'objectif de la Fondation hospitalière Sainte-Marie est bien de maintenir **les services rendus aux 2200 bénéficiaires concernés par la reprise** sans interruption. Cette continuité de service est essentielle compte tenu de la fragilité de nombre de ces personnes accompagnées.

Afin d'étendre le plus possible son offre de reprise, et dans une logique de cohérence géographique de service rendu aux usagers, la Fondation a demandé au Conseil Général une extension d'autorisation sur 4 cantons supplémentaires lui permettant de porter de 19 à 23 le nombre de cantons repris, soit 85% du secteur géographique qu'occupait l'ASSAD 77 : Bray sur Seine, Brie Comte Robert, Champs sur Marne, Château-Landon, Le Chatelet en Brie, Combs la Ville, Crécy La Chapelle, Donnemarie-Dontilly, Fontainebleau, Lorrez Le Bocage, Montereau, Moret Sur Loing, Mormant, Nemours, Noisiel, Perthes en Gatinais, Roissy en Brie, Savigny Le Temple, Tournan en Brie, Le Mée Sur Seine, Thorigny, Coulommiers, Torcy.

Pour l'ensemble de ces cantons, la Fondation hospitalière Sainte-Marie a obtenu l'autorisation et les budgets nécessaires de la part du Conseil Général de Seine et Marne.

328 salariés de l'ASSAD 77 intègrent le pôle de maintien à domicile de la Fondation hospitalière Sainte-Marie, à compter du 18 décembre. Cette intégration se fera en capitalisant sur l'expertise de la Fondation liée aux spécificités de gestion des services d'aide à domicile.

• Pourquoi une offre de reprise partielle ?

La Fondation a émis une offre de reprise partielle car elle souhaitait pérenniser l'activité en reprenant uniquement les territoires autorisés et financés par le Conseil Général.

Il est important de noter que la Fondation s'était rapprochée des autres associations (UNA 77 et ADMR) en vue de se coordonner sur un projet de reprise concerté. Cette coordination n'a pu aboutir du fait d'une différence de vue essentielle sur la date de reprise ; en effet, la date de reprise proposée par la Fondation était au 1^{er} décembre (date demandée par le Conseil Général) et la date de reprise proposée par les autres associations était au 1^{er} janvier 2010.

La date du 1^{er} janvier ne nous apparaissait pas réaliste compte tenu du fait que l'ASSAD 77 ne disposait pas des financements pour fonctionner au-delà du 18 décembre.

La reprise de l'ASSAD 77 porte ainsi à plus de 5000 bénéficiaires le nombre de personnes accompagnées par la Fondation hospitalière Sainte-Marie en Ile de France pour de l'aide ou des soins infirmiers à domicile.

La Fondation hospitalière Sainte-Marie s'est positionnée comme reprenneur des activités de l'association, motivée par une parfaite cohérence des activités de l'ASSAD 77 avec une part importante de ses activités actuelles : l'accompagnement des personnes âgées et handicapées à leur domicile par la mise à disposition de services d'aide et de soins infirmiers à domicile.

« La Fondation dispose d'une expérience reconnue de la prise en charge des personnes âgées et dépendantes à leur domicile sur Paris et le département de Seine Saint-Denis, dans le cadre de services d'aide et de soins à domicile 24H/24. Par cette reprise, nous avons la volonté forte de pérenniser l'activité reprise et de nous impliquer totalement sur le département de la Seine et Marne » déclare David Viaud - Directeur Général Fondation hospitalière Sainte-Marie.

• Une situation difficile, depuis 2005, pour L'ASSAD 77

L'ASSAD 77 connaissait depuis 2005 des difficultés financières récurrentes.

Ces difficultés étaient notamment dues à :

- une intervention de l'ASSAD 77 sur des territoires non autorisés et non financés par le Conseil Général
- une situation de sureffectif
- des difficultés de gestion internes

- à des dépenses de fonctionnement non couvertes par le système de tarification actuel.

Le 31 juillet 2009, l'association a ainsi été déclarée en cessation de paiement, puis mise en liquidation judiciaire par le tribunal, le 4 septembre 2009, avec maintien des activités pour une durée de 2 mois. Le 4 novembre 2009, le Tribunal de Grande Instance décide d'un nouveau report d'un mois afin de disposer de plusieurs offres.

A propos de la Fondation Hospitalière Sainte Marie : La Fondation hospitalière Sainte-Marie est une organisation à but non lucratif Reconnue d'Utilité Publique ; elle est habilitée à percevoir des dons et legs. La mission de la Fondation hospitalière Sainte-Marie est de développer des filières de soin complètes et intégrées pour répondre aux besoins spécifiques des adultes handicapés et des personnes âgées dépendantes. La Fondation apporte ainsi des réponses innovantes à des besoins insuffisamment pourvus.
www.fondationhospitalieresaintemarie.com

Contact Presse :

Guénola Désveaux - 01 77 37 29 94 - 06 64 39 30 56 / g.desveaux@thedesk.fr